



Cahier des charges – Finale Coupe du Conseil Départemental – le 17 mai 2026

District de Football des Côtes d'Armor – Saison 2025/2026

Le 17 mai 2026 seront organisées les finales suivantes :

- Coupe du Conseil Départemental Hommes
- Coupe du Conseil Départemental Femmes
- Coupe D3-D4
- 4 finales Jeunes dont une Féminine.

❖ STADE – INFRASTRUCTURES

Le club support et la commune mettent gratuitement les installations à disposition.

Terrains :

- 2 terrains en herbe (avec zones techniques bien délimitées).

Vestiaires :

- Joueurs : 6 vestiaires
- Arbitres : 3 vestiaires

Parkings :

- Un emplacement pour les cars ou les voitures des équipes finalistes.
- Un parking réservé pour les officiels et invités.
- Un parking spectateurs.

Divers :

- Un espace délimité dans les tribunes ou un podium avec sonorisation pour la remise des trophées.
- Un espace délimité dans les tribunes pour l'accueil des invités. (30)

❖ GESTION DES EQUIPES FINALISTES ET DU CORPS ARBITRAL

Le club support met à disposition un officier de liaison par équipe.

Son rôle :

- Accueil de son équipe à l'entrée du stade.
- Guider son équipe à son vestiaire.
- Mise à disposition dans le vestiaire de bouteilles d'eau (minimum 2 packs de bouteilles de 1.5 litre).
- Donner les tickets boisson au responsable de l'équipe (18 tickets boisson par équipes)

DISTRICT DE FOOTBALL DES COTES D'ARMOR

3 Allée du Haut Champ - 22440 PLOUFRAGAN

02.96.76.10.10 - secretariat@foot22.fff.fr - foot22.fff.fr

Actualisé au 12/08/2025

- Veiller au respect des horaires.
- Nettoyage des vestiaires au départ de l'équipe.

Le club support met à disposition un officier de liaison pour le corps arbitral.

Son rôle :

- Accueil des arbitres à l'entrée du stade.
- Guider les arbitres à leur vestiaire.
- Mise à disposition dans le vestiaire de bouteilles d'eau.
- Donner les tickets boisson aux arbitres. (1 ticket boisson par arbitre)
- Nettoyage des vestiaires au départ des arbitres.

❖ **DELEGUES**

Le District désigne 1 délégué par rencontre.

Son rôle :

- Gestion des 3 ballons.
- Gestion de la feuille de match.
- Timing des rencontres.

Le District désigne également 1 délégué pour le corps arbitral.

❖ **RESTAURATION**

Le club support met en place des buvettes / restauration rapide (recette conservée par le club).

Le club support s'engage à respecter les règles de sécurité liées à la mise en place de ces installations temporaires (solidité, incendie...).

Le club support prévoit des tickets pour le midi à faire valoir sur les stands gérés par leurs bénévoles à hauteur d'environ 8€ pour se restaurer et de 2 tickets boissons. Ces frais sont à la charge du District. Le nombre de personnes concernées sera communiqué au club support une semaine avant la manifestation.

Le club support ou la municipalité offrira un verre de convivialité à l'issue des finales.

❖ INVITATIONS

- Pour les équipes finalistes : 20 invitations pour joueurs et staffs à récupérer au guichet, à l'arrivée de l'équipe au stade (par le biais de l'officier de liaison).
- Arbitres : 2 invitations.
- Délégués : 1 invitation.
- Invités officiels.
- Invités du District.

❖ BILLETTERIE

Les billets d'entrée sont fournis par le District

Le prix d'entrée sera validé par le Comité de Direction en janvier de chaque année.

❖ CONDITIONS TARIFAIRES

Les souches des billets vendus et les tickets invendus seront remis aux représentants du District avec la feuille de recettes.

Calcul recette nette :

Recette brute

Moins les frais d'arbitrage (35€ par arbitre)

Moins les frais de déplacement des équipes de Jeunes et autres équipes finalistes Seniors (100 € par équipe)

Total : recette nette

La recette nette sera partagée comme suit :

- 7.5% à chaque club finaliste de la Coupe du Conseil Départemental Femmes et Hommes (4x7.5%)
- 25% au club organisateur
- 45% au District

DISTRICT DE FOOTBALL DES COTES D'ARMOR

3 Allée du Haut Champ - 22440 PLOUFRAGAN

02.96.76.10.10 - secretariat@foot22.fff.fr - foot22.fff.fr

Actualisé au 12/08/2025



❖ DOTATIONS

Equipements :

Les équipements (maillots, shorts, chaussettes) sont fournis par le District.

Les équipes ont obligation de porter les équipements remis.

Les arbitres sont également attributaires d'un équipement. (Maillot, short, chaussettes)

Récompenses :

Les trophées sont fournis par le District et remis après chaque finale.

Chaque équipe finaliste se verra remettre des dotations.

DISTRICT DE FOOTBALL DES COTES D'ARMOR

3 Allée du Haut Champ - 22440 PLOUFRAGAN

02.96.76.10.10 - secretariat@foot22.fff.fr - foot22.fff.fr

Actualisé au 12/08/2025